

Territoires, efficacité et simplicité Règlements de jeux concours
--

P4

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du sport,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le règlement du jeu concours intitulé " Région Pays de la Loire Tour #3 " (annexe 1) ;

D'AUTORISER

l'octroi de prix pour les 51 gagnants du jeu concours " Région Pays de la Loire Tour #3 ".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe l'Ecologie Ensemble,
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire.

REÇU le 12/02/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs